



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE VILLY-LE-PELLOUX

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Villy-le-Pelloux, dûment convoqué le 18 février 2021 s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame le maire, **Charlotte BOETTNER**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 0

Présents : BOETTNER Charlotte - SAINT Pascal - PEREZ Elisabeth - MEUNIER Pierre FURGET Isabelle - VILLARET Odile - ANDRIEU Julie - BAILLON Joseph - BARBIER Vincent - GRANICZNY Cathy - GUETTE Pascal - KADDOUR Vincent - NANCHE Chantal - SUBLET Patrice - VERNEY Jean-Paul

Madame PEREZ Elisabeth est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h00

Le compte rendu de la réunion du 25 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-01	PLU MODIF N°2 - OFFRE DE SERVICE DE MISSION D'ETUDE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MODIFICATION N°2 DU PLU
---------	---

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une offre de services pour la modification n°2 du PLU a été proposée par le cabinet Territoires demain, basé à EPAGNY METZ TESSY.

Après lecture de l'offre de mission proposée par Territoires demain pour un montant de 7500 € H.T.,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de retenir la proposition de Territoires demain pour un montant de 7500€ H.T.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'offre de service.

2021 - 02	INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)
-----------	---

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Emplois	Fonctions / Missions exercés
------------------	---------	------------------------------

Adjoint administratif	Secrétaire de mairie Agent administratif polyvalent	Accueil du public / Etat civil / Elections / Réunions / Formations
-----------------------	--	--

Cadres d'emplois	Emplois	Fonctions / Missions exercés
------------------	---------	------------------------------

Adjoint technique	Agent technique polyvalent	Intervention sur bâtiments, voirie, réseaux / Aide ponctuelle du périscolaire / Réunions / Formations
-------------------	----------------------------	---

	Agent de restauration	Cantine / Entretien bâtiment / Remplacement du personnel de garderie / Réunions / Formations
Adjoint d'animation	Agent périscolaire polyvalent	Cantine / Garderie / Remplacement / Entretien bâtiments / Réunions / Formations

De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

De majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié. (Majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés)

De majorer l'indemnisation des heures complémentaires : le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes.

DIT QUE

Le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Questions diverses :

*Route de la côte, 10 réponses à la suite du sondage des riverains ; dont 7 retours positifs pour réduire la circulation (proposition de mise en place de potelets).
En mars prochain seront entérinés d'autres projets.

* Route du stade, revoir la dénomination et la signalisation de l'endroit en « Impasse du stade » pour l'ancienne route et « route du stade » pour la voie de desserte.

*Le Panoramic PRIAMS, réfléchir au nom de la prochaine voie et délibérer pour l'entériner (en lien avec la poste et le SDIS pour la numérotation).

* Route des Glières, nous évoquons le mail d'un riverain sur la dangerosité de celle-ci. Avec le Conseil Départemental, nous allons élaborer une sécurisation de cette route en proposant de la passer en zone 30 et en mettant en place un régime de priorité à droite.
Ce projet sera étudié par la commission Urbanisme le 3 mars 2021.

* Stérilisation et trappage de chats errants, pas de suite donnée.

* Cailles et chiens maltraitance, l'affaire est classée.

* Le parc des jardins de Haute-Savoie, nous décidons de ne pas signer la convention et nous laissons notre parcelle en jachère.

* Lecture du courrier du collectif citoyen forêt adressé aux élus. Nous évoquons l'historique des réunions et des échanges passés ; nous décidons de leur adresser un courrier et nous validons la coupe

et l'entretien de la forêt communale programmé en 2 phases, 1 à l'automne 2021 et 1 à l'automne 2022 avec des machines plus petites (moins agressives).

*** le stade :**

Compte-rendu de la réunion du 24 février 2021 avec les élus du bassin Annécien à Argonay, un cabinet a été diligenté pour faire une étude sur les aménagements sportifs. Le tarif est de 1000€ pour avoir une vision juste de nos besoins et du devenir du stade de foot.

***Le clu**, nous évoquons les avancés et le projet des jardins familiaux partagés et/ou communaux. Nous évoquons l'ouverture du point de dépôt des « Déchets verts ».

***L'auberge :**

Pascal SAINT, 1^{er} adjoint délégué aux finances retrace l'historique de l'auberge de Villy le Pelloux. Nous souhaitons faire faire une expertise globale afin de tout remettre à plat.

***Projet tracteur**, solution à étudier et/ou mutualisation des engins et du matériel avec Cuvat et Allonzier la caille.

***Personnel communal**, proposition d'un contrat à Killian du 22 mars à fin avril en soutien à Thomas.

*** PLU**, Rappel de la réunion pour la modification N°2 du PLU avec le cabinet Territoires Demain à 13h30 le 18 mars 2021.

La séance est levée à 21H20

Ainsi fait et délibéré à VILLY-LE-PELLOUX,

Le Maire,
Charlotte Boettner

